

Appel à projets

Plan de mesures incitatives pour l'eau

Gestion économe de la ressource en eau des entreprises

26 JUIN 2020 / 10 MAI 2021

Cadre réservé à l'Agence de l'eau

N° de dossier :

Date réception dossier complet :



Formulaire de demande d'aide auprès de l'agence de l'eau Adour-Garonne

Ce formulaire concerne les pièces et engagements nécessaires pour permettre l'instruction de votre demande d'aide financière dans le cadre de cet appel à projets (AAP) ; s'il est donné une suite favorable à votre demande après examen par le jury de l'AAP, vous recevrez un document attributif d'aide qui précisera les pièces nécessaires au versement de l'aide attribuée.

L'Agence se réserve le droit de vérifier l'exactitude des renseignements et engagements portés sur le présent formulaire lors de l'instruction de l'aide ou après son attribution.

Ces vérifications peuvent être effectuées chez le bénéficiaire de l'aide par l'Agence ou par toute personne mandatée par elle à cet effet ; elles peuvent également être effectuées sur pièces. Le bénéficiaire s'engage à fournir à l'Agence tout document nécessaire à ces contrôles.

L'Agence se réserve le droit de réduire le montant de l'aide ou de l'annuler en fonction des résultats de ces contrôles.

1 • IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Raison Sociale :

Adresse, n°, lieu-dit :

Code postal : Ville :

N° SIRET :

Nom de la personne à contacter :

Fonction :

N° de téléphone : N° de fax :

Si les coordonnées du site concerné par les travaux ou études sont différentes de celles du demandeur, préciser le nom, l'adresse et le n° Siret du site :

**ENTENTE
POUR L'EAU**

DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Appel à projets

Plan de mesures incitatives pour l'eau

Gestion économe de la ressource en eau des entreprises

26 JUIN 2020 / 10 MAI 2021

Lieu d'intervention :

Type d'activité :

Votre projet est-il réalisé dans le cadre d'une création d'entreprise ? : Oui non

Votre projet est-il réalisé dans le cadre d'une nouvelle ou future exigence réglementaire ? : Oui non

(si oui, décrire cette exigence réglementaire) : Oui non

Votre projet s'inscrit-il dans le cadre d'une modification ou une augmentation de production ? Oui non

(si oui, décrire ce changement de production et/ou cette augmentation):
.....
.....
.....

2 • DONNÉES EAU : ORIGINES / EXUTOIRES

	Distr. publique	Forage	Autre (préciser)
Origine de l'eau			
Volume d'eau consommée sur l'année (réel ou estimé)	m ³ /an	m ³ /an	m ³ /an

• Débit journalier rejeté (eaux industrielles) : m³/j

• Nombre de jours annuels d'activité : jours

Destination actuelle des rejets (cocher les cases correspondantes)

	Réseau communal	Milieu naturel
Eaux usées domestiques		
Eaux usées industrielles		
Eaux pluviales		

• Identification du milieu récepteur (nom du cours d'eau si rejet direct ou nom du cours d'eau le plus proche si rejet au fossé) :
.....
.....
.....

• Présence de captage eau potable en aval Oui non ne sais pas

Appel à projets

Plan de mesures incitatives pour l'eau
Gestion économe de la ressource en
eau des entreprises

26 JUIN 2020 / 10 MAI 2021



3. OPERATION PROJETÉE

3.1 Intitulé et description rapide du projet (fiabilisation, renouvellement, création d'ouvrages...) :

Localisation du projet (commune, sous-bassin, masse d'eau) :



Appel à projets

Plan de mesures incitatives pour l'eau

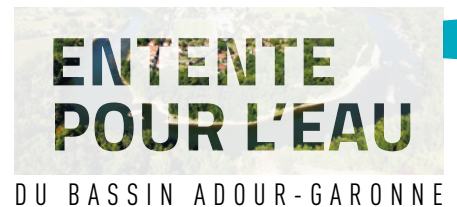
Gestion économe de la ressource en eau des entreprises

26 JUIN 2020 / 10 MAI 2021

3.2 Motivation du projet

Enjeux du territoire auquel il souhaite éventuellement répondre : niveau de pression sur la ressource en eau, enjeux multi-usages, résolution de conflits, développement économique, démonstrateur de solution innovante etc...

Préciser le caractère incitatif de l'aide susceptible d'être apportée par l'Agence : aller au delà de la réglementation, anticiper, augmentation de production...) La part estimée du projet dans la résolution du problème constaté.



Appel à projets

Plan de mesures incitatives pour l'eau

Gestion économe de la ressource en eau des entreprises

26 JUIN 2020 / 10 MAI 2021

Nature des travaux ou études	Description sommaire	Montant devis
ÉTUDES		
étude économies d'eau / recyclage		€ HT
étude pilote semi-industrielle		
autres études		
TRAVAUX D'ÉCONOMIES D'EAU		
mise en circuit fermé		€ HT
récupération et utilisation d'eaux pluviales		
réutilisation d'eaux épurées		
aménagements internes / technologies propres / MTD		
transfert / substitution		
autres travaux		
pose de compteurs divisionnaires		€ HT
AUTRES TRAVAUX NÉCESSAIRES AUX ÉCONOMIES D'EAU		
ouvrages épuratoires		€ HT
réseau de collecte / raccordement		
autres travaux (autosurveillance...)		
Montant total des devis joints		€ HT

3.3 Résultats attendus à l'issue de l'opération et indicateurs permettant de les mesurer

Objectifs d'économies d'eau (en % et en m³)

.....

.....

Description de l'indicateur retenu et de la situation de référence avant projet

.....

.....

Modalité d'évaluation après réalisation du projet

.....

.....

Appel à projets

Plan de mesures incitatives pour l'eau

Gestion économe de la ressource en eau des entreprises

26 JUIN 2020 / 10 MAI 2021



3.4 Synthèse du projet (critères de priorisation de l'AAP) :

Degré d'innovation de la solution proposée

.....

.....

.....

.....

Impact environnemental (volume économisé en valeur et en %, niveau de pression sur la ressource, empreinte carbone de la solution proposée, inscription dans une démarche territoriale et degré d'adaptation au changement climatique)

.....

.....

.....

.....

Périmètre du projet et multiplicité des actions prévues

.....

.....

.....

.....

Degré d'efficacité du projet (coût en €/m³, volume économisé par rapport au coût du projet, proportion de l'économie d'eau réalisée, volume d'eau substitué ...)

.....

.....

.....

.....

Appel à projets

Plan de mesures incitatives pour l'eau

Gestion économe de la ressource en eau des entreprises

26 JUIN 2020 / 10 MAI 2021

Durabilité de la solution proposée (modèle économique pérenne, analyse du Cycle de Vie favorable, prise en compte des phases d'exploitation, d'entretien et de maintenance, prise en compte de la réglementation...)

.....

.....

.....

.....

Reproductibilité

.....

.....

.....

.....

4. PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (HORS AIDES AGENCE DE L'EAU)

	Taux	Montant
Subvention Conseil Régional	%	€
Subvention Conseil Départemental	€	€
Autres :	€	€
Autofinancement	€	€
TOTAL	%	€

Le plan de financement actualisé pourra vous être demandé au moment du solde de l'aide.

- Votre projet est-il externalisé ? (Financement par un tiers extérieur à l'entreprise ex : SCI, public-privé...) Oui Non
(si oui : nom et coordonnées du financeur) :

Attention : le financement par crédit bail, LOA,... n'est pas éligible à une aide de l'Agence.

Appel à projets

Plan de mesures incitatives pour l'eau

Gestion économe de la ressource en eau des entreprises

26 JUIN 2020 / 10 MAI 2021

5. AIDES AGENCE DE L'EAU

Avez-vous déjà bénéficié d'une aide financière de l'Agence (si oui, année et n° de dossier) : Oui Non

5.1. L'aide de l'Agence se présente généralement sous forme d'une subvention.

Sous réserve d'éligibilité, vous pouvez prétendre à ce qu'une part de cette subvention soit convertie en **avance remboursable**. La mise en place de cette avance pourra, après analyse financière de vos comptes et bilans, nécessiter la mise en place d'une caution bancaire.

Souhaitez-vous bénéficier de cette option : Oui Non

5.2. Si l'aide susceptible de vous être accordée est inférieure à 200.000 € et si vous n'avez pas reçu plus de 200.000 € d'aides publiques « de minimis » sur une période glissée de trois ans, vous avez la possibilité de solliciter une aide au titre du règlement « de minimis » (cf. pages 11 et 12). Cette option est sans incidence sur le taux d'aide.

Dans la mesure où vous y seriez éligible, sollicitez-vous une aide au titre du règlement « de minimis » : Oui Non

- Si oui et dans la mesure où vous y êtes éligible, l'Agence vous aidera au titre du règlement « de minimis ».
- Si non ou si vous n'êtes pas éligible à ce régime, il sera procédé à une analyse financière des comptes et bilans de résultats (cf documents financiers pièce n°12 page 10). Si celle-ci conduit à considérer votre « entreprise en difficulté » au sens de l'encadrement communautaire des aides d'Etat, votre dossier sera déclaré inéligible aux aides de l'Agence.

En fonction des éléments financiers portés à sa connaissance, l'Agence pourra être amenée :

- à prévoir, en cas d'attribution d'aide, dans le document attributif, une disposition financière indiquant que le versement de son aide sera effectué après fourniture des factures acquittées correspondant au montant de l'autofinancement de l'opération,
- voire à refuser le financement du projet objet de la présente demande d'aide.

Appel à projets

Plan de mesures incitatives pour l'eau

Gestion économe de la ressource en eau des entreprises

26 JUIN 2020 / 10 MAI 2021

6. DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné(e) (nom, prénom) :

- sollicite une aide financière de l'agence de l'eau Adour-Garonne pour la réalisation du projet objet de la présente demande,
- certifie être autorisé(e) et habilité(e) à signer la présente demande d'aide,
- atteste avoir pris connaissance des modalités et les conditions d'attribution des aides de l'agence de l'eau Adour-Garonne,
- m'engage à associer techniquement l'Agence et la tenir informée au fur et à mesure du déroulement de l'opération,
- m'engage à informer l'agence de l'eau en cas de modification du plan de financement ou toute autre modification du projet tel que décrit ci-dessus et dans les pièces annexées à la présente demande,
- m'engage à mesurer les résultats atteints au regard des résultats attendus et en rendre compte à l'Agence. Pour les opérations pluriannuelles, la non-atteinte des résultats d'une tranche annuelle peut conditionner l'aide de l'Agence pour les tranches suivantes,
- déclare ne pas avoir commencé l'opération avant le dépôt de la présente demande d'aide,
- certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

À Le

Le demandeur (signature et cachet)

Appel à projets

Plan de mesures incitatives pour l'eau

Gestion économe de la ressource en eau des entreprises

26 JUIN 2020 / 10 MAI 2021

7. PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE

1. Lettre de demande d'aide,
2. Dossier technique **détaillé** concernant l'opération démontrant **l'intérêt** et **l'impact du projet** sur le milieu naturel,
3. **Devis détaillés** présentés par postes
4. **Garanties d'économies d'eau** apportées par le constructeur,
5. Copie de **l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation en vigueur** (normes de rejet) et copie de **l'arrêté de mise en demeure si concerné**
6. Si le projet, objet de la demande, **est concerné**, joindre le récépissé de la déclaration ou de la demande d'autorisation de rejet au titre de la police de l'eau et au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement
7. Pour les collectivités, une délibération (du conseil municipal, syndical ou communautaire) précisant l'objet et le montant de l'aide sollicitée auprès de l'agence de l'eau,
8. Planning prévisionnel des travaux
9. Relevé d'Identité Bancaire,
10. Déclaration de renseignements relatifs à la qualité de l'entreprise (page 13)
11. Extrait KBis datant de moins de 3 mois

Appel à projets

Plan de mesures incitatives pour l'eau

Gestion économe de la ressource en eau des entreprises

26 JUIN 2020 / 10 MAI 2021

12. Documents financiers

Réponse à la question du paragraphe 5.2	DOCUMENTS À FOURNIR
réponse oui	<ul style="list-style-type: none">• Attestation « de minimis » (cf. pages 11 et 12) à remplir. Pas d'analyse de la santé financière• Attestation « plan de relance – covid 19 » (cf. page 14)
Réponse non	<ul style="list-style-type: none">• Fournir les bilans d'exploitation, comptes de résultats et liasses fiscales certifiés pour les 3 dernières années, accompagnés des annexes et du rapport de gestion• Bilan financier prévisionnel, tenant compte de l'investissement projeté, sur les 3 années à venir• Attestation « plan de relance – covid 19 » (cf. page 14)
En cas de doute sur l'éligibilité au régime des « de minimis »	<ul style="list-style-type: none">• Attestation « de minimis » (cf. pages 11 et 12) à remplir.• Fournir les bilans d'exploitation, comptes de résultats et liasses fiscales certifiés pour les 3 dernières années, accompagnés des annexes et du rapport de gestion• Bilan financier prévisionnel, tenant compte de l'investissement projeté, sur les 3 années à venir• Attestation « plan de relance – covid 19 » (cf. page 14)

Dossier à retourner à :

Agence de l'Eau Adour-Garonne

Direction des aides - Service Interventions Industries

90, rue du Férétra –CS 87801 - 31078 TOULOUSE Cedex 4

ENTENTE
POUR L'EAU

DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Appel à projets

Plan de mesures incitatives pour l'eau

Gestion économe de la ressource en eau des entreprises

26 JUIN 2020 / 10 MAI 2021

PAPIER EN-TÊTE DE L'ENTREPRISE

MODÈLE DE DÉCLARATION D'AIDE DE MINIMIS PAR L'ENTREPRISE¹

Objet : Déclaration des aides placées sous le règlement de minimis² n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013.

Je soussigné (nom, prénom et qualité) :

représentant de **n° SIREN :**

entreprise unique au sens de la définition figurant à l'article 2.2 du règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, déclare (case à cocher) :

n'avoir reçu aucune aide de minimis³ durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration,

avoir reçu, ou demandé mais pas encore reçu, les aides de minimis³ listées⁴ dans les deux tableaux ci-après, durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration.

Date de l'attribution de l'aide de minimis ³	Nom et numéro SIREN de l'entreprise ⁵	Type d'aide de minimis (général, agricole, pêche et aquaculture, SIEG)	Montant de l'aide ⁶ (en euros)
TOTAL			

Date de demande de l'aide de minimis ³ si non encore perçue	Nom et numéro SIREN de l'entreprise ⁵	Type d'aide de minimis (général, agricole, pêche et aquaculture, SIEG)	Montant de l'aide ⁶ (en euros)
TOTAL			

L'entreprise sollicitant l'aide a-t-elle réalisé, au cours des trois derniers exercices fiscaux, dont celui en cours :

une fusion ou une acquisition d'une autre entreprise ?

une scission en deux ou plusieurs entreprises distinctes ?

Date

Signature et cachet (Indiquer le nom et la qualité du signataire) :

Appel à projets

Plan de mesures incitatives pour l'eau

Gestion économe de la ressource en eau des entreprises

26 JUIN 2020 / 10 MAI 2021

1. Pour les subventions octroyées aux associations, il convient d'utiliser le formulaire Cerfa 12 156*03 accessible sur le site www.servicepublic.fr
2. Les aides de minimis sont des aides publiques qui sont octroyées au titre des règlements suivants :
 - règlement (CE) n° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis,
 - règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) aux aides de minimis,
 - règlement (CE) n° 875/2007 de la Commission du 24 juillet 2007 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis octroyées dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture,
 - règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis octroyées dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture,
 - règlement (UE) n° 1535/2007 de la Commission du 20 décembre 2007 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides de minimis dans le secteur de la production de produits agricoles,
 - règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture,
 - règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général (SIEG).
3. Les aides de minimis constituent une catégorie particulière d'aides publiques pour les entreprises. Les pouvoirs publics qui allouent des aides de minimis ont l'obligation d'informer les entreprises bénéficiaires, du caractère de minimis des aides attribuées. Le montant maximum d'aide de minimis est de 200 000 € par entreprise sur 3 exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration
4. Si vous avez reçu une aide de minimis, cette aide a dû vous être notifiée par courrier par l'autorité publique attributaire (Etat, collectivités locales, établissements publics, agences...). Vous ne devez donc pas comptabiliser dans ce montant les aides qui ne sont pas allouées au titre du règlement de minimis.
5. Le numéro SIREN est le seul sous lequel les aides de minimis peuvent être comptabilisées dans la limite du plafond de 200 000 €. Il n'est pas possible de disposer d'autant de plafonds de 200 000 € qu'il y a d'établissements donc de numéro SIRET au sein d'une même entreprise.

- Par ailleurs, si votre entreprise relève de la définition « d'entreprise unique » (cf. ci-dessous), vous disposez d'un seul plafond d'aide de minimis de 200 000 € commun à l'ensemble des entreprises assimilées à une seule et même « entreprise unique ». Si votre entreprise relève de ce cas, il faut absolument vérifier que votre déclaration comptabilise bien l'ensemble des aides de minimis versées à toutes les entreprises composant l'entreprise unique. La présente déclaration prévoit donc que pour chaque aide de minimis perçue soit indiqué le numéro SIREN de l'entreprise qui l'a reçue au sein de l'entreprise unique. Définition d'une « entreprise unique » : une entreprise unique se compose de toutes les entreprises qui entretiennent entre elles au moins l'un des quatre liens suivants :
- une entreprise a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d'une autre entreprise, ou
 - une entreprise a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise, ou
 - une entreprise a le droit d'exercer une influence dominante sur une autre entreprise en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celle-ci, ou
 - une entreprise actionnaire ou associée d'une autre entreprise contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.
6. Dans le cas de prêts, garanties ou avances remboursables, indiquer l'équivalent-subvention brut (ESB) qui vous a été communiqué lors de l'attribution de l'aide.

Appel à projets

Plan de mesures incitatives pour l'eau

Gestion économe de la ressource en eau des entreprises

26 JUIN 2020 / 10 MAI 2021

PAPIER EN-TÊTE DE L'ENTREPRISE

DÉCLARATION

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA QUALITÉ DE L'ENTREPRISE

Objet : Données utiles à la définition du statut de l'entreprise

Je soussigné (nom, prénom et qualité) :

déclare (case à cocher) :

Être une personne physique de droit privé : Oui Non

Si coché non :

Je soussigné (nom, prénom et qualité) :

représentant de l'entreprise

n° SIREN :

Date de création de l'entreprise :

Le statut de petite ou moyenne entreprise pouvant ouvrir droit à des bonifications d'aides, ces informations sont susceptibles d'être contrôlées par l'Agence.

Petite entreprise (Effectifs < 50 et chiffre d'affaires annuel 10 M€ ou total du bilan annuel 10 M€ (*))

Moyenne entreprise (Effectifs < 250 et chiffre d'affaires annuel 50 M€ ou total du bilan annuel 43 M€ (*))

Grande entreprise ou autre statut (association, collectivité,...)

(*) Informations données à titre indicatif. Se reporter à la définition complète des petites et moyennes entreprises donnée par la recommandation 2003/361/CE de la Commission européenne

déclare (cases à cocher) :

Être en procédure collective d'insolvabilité : Oui Non

L'entreprise que je représente est une entreprise privée totalement indépendante : Oui Non

L'entreprise que je représente est une entreprise privée dont un ou plusieurs organismes publics détiennent ensemble plus de 25% du capital ou des droits de vote de mon entreprise : Oui Non

L'entreprise que je représente est une entreprise privée

• dont 25% ou plus de son capital ou de ses droits de vote sont contrôlés directement ou indirectement par une autre entreprise,

• ou a une participation de 25 % ou plus dans une autre entreprise : Oui Non

Date

Signature et cachet (Indiquer le nom et la qualité du signataire) :

Appel à projets

Plan de mesures incitatives pour l'eau

Gestion économe de la ressource en eau des entreprises

26 JUIN 2020 / 10 MAI 2021

PAPIER EN-TÊTE DE L'ENTREPRISE

MODÈLE DE DÉCLARATION D'AIDE

« PLAN DE REMOBILISATION SUR L'EAU »

Objet : Déclaration des aides placées sous le règlement de minimis¹ n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013.

Je soussigné (nom, prénom et qualité) :

représentant de

n° SIREN :

entreprise unique au sens de la définition figurant à l'article 2.2 du règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, déclare (case à cocher) :

n'avoir reçu aucune aide liée au régime SA 56985 sur l'année 2020,

avoir reçu, ou demandé mais pas encore reçu, les aides régime SA 56985 listées dans les deux tableaux ci-après, durant l'année 2020.

Date de l'attribution de l'aide régime SA 56985	Nom et numéro SIREN de l'entreprise	Type d'aide de minimis (général, agricole, pêche et aquaculture, SIEG)	Montant de l'aide (en euros)
TOTAL			

Date de demande de l'aide régime SA 56985 si non encore perçue	Nom et numéro SIREN de l'entreprise	Type d'aide de minimis (général, agricole, pêche et aquaculture, SIEG)	Montant de l'aide (en euros)
TOTAL			

L'entreprise sollicitant l'aide a-t-elle eu recours en 2020 à du chômage partiel lié aux conséquences de la pandémie covid-19 ?

Oui (fournir l'attestation de prise en charge de l'État)

Non

Date

Signature et cachet (Indiquer le nom et la qualité du signataire) :

¹ https://www.europe-en-france.gouv.fr/sites/default/files/decision_commission_regime_cadre_temporaire_sa.56985.pdf